

Conditions Générales de Vente

1- Objet :

Bureautiquement Vôtre, activité gérée par la société de portage Port'Ability et représentée par Florence SAMUEL propose des prestations de services relatives au secrétariat et à l'organisation événementielle.

De ce fait, toute mission confiée à Bureautiquement Vôtre fera l'objet d'un devis qui aura valeur de contrat de prestation de services une fois approuvé par le client.

2 - Disponibilité :

Les prestations prévues à l'article 1 seront réalisées après accord entre les deux parties, en tenant compte de la disponibilité de Florence SAMUEL et de la demande du client.

Aucun minima d'heure n'est imposé. Il sera toutefois préférable de convenir ensemble d'un délai d'exécution satisfaisant pour les deux parties. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard ne saurait autoriser à annuler le contrat ou à bénéficier de dommages et intérêts.

3- Lieux

Les prestations seront réalisées depuis les bureaux de Bureautiquement Vôtre, excepté sur demande expresse du client, qui devra au préalable accepter les modalités d'exécution des travaux.

4- Tarifs

Les tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année.

- Remises

Un tarif dégressif pourra être appliqué en fonction du volume et/ou de la nature du travail demandé.

20 % de remise seront appliqués sur justificatif aux étudiants ou aux demandeurs d'emploi.

10 % de remise seront appliqués sur la commande suivante pour tout parrainage.

- Majorations

Pour toute demande exceptionnelle de déplacement représentant moins de 3 heures de travail consécutives, des frais de déplacement seront facturés sur la base de 25 euros.

Toute demande de réduction des délais annoncés par Florence SAMUEL pourra faire l'objet d'une majoration comme suit

: Service express (4h) : + 50 %

Service rapide (8h) : + 25 %

Les frais de livraison ou d'acheminement engagés par Bureautiquement Vôtre seront facturés au client selon le tarif de La Poste en vigueur, ou selon le tarif du coursier le cas échéant.

5 - Paiement

Un acompte de 30% sera demandé à la signature du devis.

Le solde devra être payé à la livraison des travaux.

Conditions d'escompte

Aucun escompte ne sera accordé pour tout paiement anticipé. Les modalités de remises sont fixées à l'article 4

6 – Pénalités de retard

Des pénalités de retard de paiement seront exigibles après le premier rappel. Elles s'élèveront à 5 % du montant de la facture.

8– Nature des obligations :

Pour l'exécution de toutes les prestations, Bureautiquement Vôtre s'engage à fournir un travail soigné.

La présente obligation n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.

Bureautiquement Vôtre s'engage à la protection des données de chacun de ses clients ainsi qu'à la plus grande confidentialité.